



Toulouse, le 17 janvier 2025

Audience bilatérale DIR Sud

Le mot d'ordre de la directrice : « Pas de compte à rendre aux organisations syndicales ! »

Le 9 janvier dernier, une délégation de la CGT PJJ Sud a rencontré la Directrice inter-régionale afin d'évoquer différentes thématiques. En plus de porter un jugement sur les sujets proposés par notre organisation syndicale, la directrice a tout de suite précisé qu'elle ne répondrait pas aux situations individuelles, ni aux situations territoriales et en encore moins aux situations immobilières.

Si les instances représentatives de dialogue social sont bien souvent vidées de leur substance et de leur intérêt dans la conception de l'administration, nous avons bien compris qu'il était fâcheux pour la directrice inter-régionale d'évoquer certains sujets, jusqu'à affirmer qu'elle n'a pas de compte à rendre aux organisations syndicales.

Le mépris de la DPJJ pour le dialogue social et l'absence de transparence semble donc s'étendre...

Cette audience a tout de même été l'occasion pour la CGT PJJ Sud de porter ces différentes interrogations et alertes.

Pour Gard Lozère, notre organisation syndicale a largement attiré l'attention de l'administration sur les difficultés rencontrées par l'**UEHC de Nîmes**. Le décès douloureux d'une collègue vient s'ajouter aux difficultés de gestion qui mettent notamment les agents dans des conditions de travail qui ne garantissent pas leur santé et leur sécurité.

Si nous n'avons pas eu de réponses concrètes, nous avons tout de même porté des demandes quant à la situation individuelle de deux agents, ainsi qu'à la demande de prise en charge financière des tests toxicologiques que certains personnels se sont imposés suite à un empoisonnement au cannabis. La DIR a indiqué qu'elle étudierait la faisabilité de nos propositions. La directrice a précisé que la situation de l'UEHC faisait l'objet d'une étude plus globale afin d'apporter des réponses concrètes à certaines difficultés interpersonnelles.

Notre organisation syndicale a tenu à revenir sur la gestion calamiteuse d'un agent contractuel de ce territoire. Selon l'administration, presque tout a été fait dans la réglementation. Toutefois, le tribunal administratif viendra bientôt apporter son jugement.

S'agissant des agents en **CITIS** à qui on vient retirer la **NBI**, notre syndicat a indiqué que ce traitement était injuste et que la jurisprudence avait pu le rappeler dans d'autres cadres. Par conséquent, nous avons demandé le repositionnement de l'administration dans ce cas de figure.

Sur la création de la **future UEAJ d'Alès**, la directrice a indiqué qu'elle travaillait en ce sens, surtout pour maintenir les emplois engagés sur la MISP. Toutefois, tant que la situation budgétaire n'est pas arrêtée, l'administration n'ira pas au-delà de la question des postes (poste d'AA compris).

Sur l'**UEMO de Bagnols sur Cèze**, notre organisation syndicale a fait part des problèmes liés aux locaux mais aussi à l'encadrement. Les recherches de solutions seront évoquées dans le cadre du dialogue social au niveau territorial.

Sur le **STEMO de Nîmes**, la possibilité de récupérer sur le secteur public une partie des nombreuses mesures en attente sur le SAH a été proposée pour pallier à la baisse d'activité mais aussi pour maintenir les emplois au regard de l'organisation du service. La DIR affirme que la direction territoriale est compétente pour évaluer les opportunités en la matière.

Pour finir, le déplacement du **bureau de la PEAT** au sein du TJ relève selon l'administration d'un problème de place au sein des locaux de la juridiction et qu'il n'y a rien à faire pour changer la situation.

Pour Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées, notre organisation syndicale a souhaité revenir sur les suites de l'enquête administrative sur l'UEMO la Gare. Selon la DIR, la procédure aurait conclu à une situation de harcèlement collectif sur la responsable d'unité mais sans aucune responsabilité individuelle. La CGT PJJ a fait remarquer que les agents concernés par cette enquête qui ne sont plus sur l'unité à ce jour, n'ont pas été officiellement informés des conclusions. L'administration en a pris note mais n'exclue pas que des poursuites disciplinaires soient lancées pour des faits différents de ceux qui ont diligenté l'enquête administrative.

S'agissant de la **situation RH de l'UEAT**, la direction affirme qu'elle est contrainte par un plafond d'emploi qui ne lui permet pas de compenser les absences. Il s'agit donc de choix de gestion qui prennent en compte les priorités de l'ensemble de l'inter-région. La DIR nous a invité à nous rapprocher de la DT pour tenter de trouver des solutions dans ce périmètre.

Pour Aude/Pyrénées Orientales, notre organisation syndicale a sollicité l'attention de la direction inter-régionale sur les situations de l'EPEI de Perpignan et de la DT du territoire, pour lesquelles les remontées de terrain font apparaître que l'absentéisme est parfois lié à l'encadrement. Sur l'EPEI, la DIR a répondu que des éléments conjoncturels étaient en cours de traitement.

Pour l'**UEMO de Narbonne**, la CGT PJJ a fait part des difficultés liées à l'absence de la RUE. La DIR en a conscience mais ne peut pas faire autrement pour le moment au regard de la situation administrative de la CADEC. La directrice est censée prendre une part de la charge de travail.

Concernant le déménagement de l'**UEMO Perpignan Sud**, une réponse par écrit sera faite à notre organisation syndicale après certaines vérifications de l'administration.

Pour Tarn/Aveyron, les représentants ont fait part de la frustration de la part des agents de l'UEMO de Rodez d'avoir travaillé sur le **projet d'unité** alors que les nouvelles orientations nationales et leurs déclinaisons régionales vont imposer une mise en conformité qui risque d'impacter le travail déjà effectué.

Il est à noter que les représentants syndicaux ont eu des réponses négatives à leur demande d'**allègement de charge de travail** en lien avec leurs mandats et absences, avant même tout discussion et alors que les directives nationales imposent d'étudier les situations au cas par cas. De plus, le **local syndical** risque d'être perdu et l'administration affirme qu'elle y sera attentive.

Pour l'Hérault, la CGT PJJ déplore la **qualité du dialogue social** sur ce territoire et regrette qu'il ait fallu solliciter la DT pour que notre organisation syndicale soit reçue après plusieurs demandes restées sans réponse satisfaisantes. Nous avons également fait part de l'absence dialogue social sur le **déménagement de l'UEMO de Sète**, malgré des obligations réglementaires en la matière. La directrice considère que l'audience bilatérale proposée par la direction territoriale permettra d'aborder ces sujets.

Plus généralement, notre organisation syndicale a demandé si les **restrictions budgétaires** appliqués sur les **formations** des agents allaient se poursuivre en 2025. Selon la DIR, les arbitrages sont attendus mais une enveloppe plus importante aurait été demandée en 2025. Pour le moment, les frais sont plafonnés à 450 euros sauf pour les actions liées à la promotion sociale des agents.

La CGT PJJ a également fait part des délais de **remboursement de frais** relativement longs en lien avec l'utilisation du logiciel Chorus DT. L'administration a fait part de son étonnement quant à cette remarque mais concède que la dernière étape avec le DAEBC est plus longue en raison d'un manque de personnels sur ce niveau de traitement. Cela est à voir avec le secrétariat général du ministère.